

Gratuité de l'éducation postsecondaire en Ontario :

les arguments en faveur de l'élimination des frais de scolarité

Info-fiche | décembre 2015

La nature régressive des frais de scolarité

Lorsque des frais sont facturés au public en échange de l'accès à des services ou des installations du gouvernement qui sont financés principalement par les taxes et impôts, il s'agit dans les faits de l'imposition d'un ticket modérateur. Les tickets modérateurs sont des frais régressifs parce que les ménages à plus faible revenu doivent verser une part plus grande de leur revenu disponible que les ménages plus fortunés pour avoir accès aux installations et services financés par le public. Par exemple, prenons deux ménages ayant des revenus différents. Chaque ménage planifie le montant qu'il devra allouer au paiement de frais de scolarité. En termes de pourcentage de son revenu total, le ménage à revenu plus élevé ne sera pas contraint de réduire autant ses autres dépenses que le ménage à plus faible revenu. Au bout du compte, le choix de poursuivre des études postsecondaires exige plus de sacrifices de la part des moins fortunés.

C'est en reconnaissance de cette réalité que le gouvernement du Canada avait signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976. À l'époque, le Canada reconnaissait que toute personne avait le droit à une éducation primaire et secondaire gratuite et promettait la gratuité scolaire au niveau postsecondaire.¹

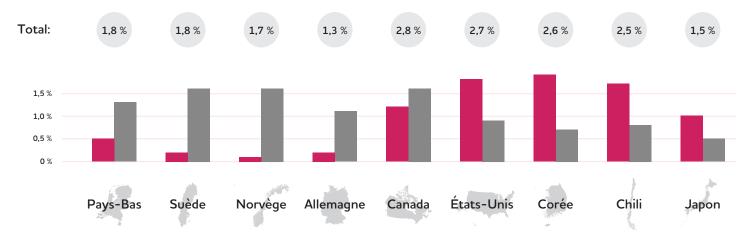
canadiennes en éducation postsecondaire publique (1,6 %) reflètent celles de pays où l'éducation postsecondaire est en grande partie gratuite, tandis que les dépenses du pays en éducation postsecondaire privée (1,2 %) s'approchent de celles de pays où le coût de l'éducation postsecondaire est plutôt élevé.² Cette approche mixte au financement

en ce qu'il est le seul pays qui affecte des deniers publics considérables aux systèmes d'enseignement postsecondaire à la fois public et privé... Cette approche mixte au financement de l'enseignement postsecondaire a eu pour effet d'annuler la promesse faite par le Canada d'un système d'enseignement postsecondaire financé à 100 % par le public.

En termes de pourcentage du produit intérieur brut, le Canada se démarque étrangement des autres pays membres de l'OCDE en ce qu'il est le seul pays qui affecte des deniers publics considérables aux systèmes d'enseignement postsecondaire à la fois public et privé. Les dépenses de l'enseignement postsecondaire a eu pour effet d'annuler la promesse faite par le Canada d'un système d'enseignement postsecondaire financé à 100 % par le public.

Dépenses en enseignement supérieur exprimées en pourcentage du PIB

Source : Regard sur l'éducation 2014. Organisation de coopération et de développement économiques



Une question de priorités

Alors que le coût de l'éducation postsecondaire atteint des sommets au Canada, il y a de plus en plus de signes indiquant que des gouvernements provinciaux reconnaissent l'importance du droit de tout un chacun, nonobstant son niveau de revenu, à une éducation postsecondaire accessible. En 2015, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a éliminé les prêts étudiants provinciaux pour toute une cohorte d'étudiantes et d'étudiants postsecondaires (jusqu'en 2019). Sur la base de calculs tirés du budget 2015 de Terre-Neuve, la province affectera 0,035 % de plus de son produit intérieur brut annuel au remplacement des prêts provinciaux par des bourses non remboursables financées par l'État. Cet investissement permettra à beaucoup plus d'étudiantes et d'étudiants, particulièrement parmi celles et ceux issus de ménages à plus faible revenu, de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire de la province.

Alors que l'accessibilité de l'éducation est d'une importance capitale, la décision d'éliminer les prêts étudiants provinciaux est aussi un indicateur que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador souhaite créer des conditions socio-économiques qui permettront aux étudiantes et étudiants de la province d'obtenir un diplôme au terme de leur programme d'études et de contribuer activement à l'économie. Les diplômées et diplômés seront mieux outillés pour trouver un bon emploi, démarrer une entreprise, procéder à des achats importants comme une maison ou une voiture, fonder une famille et franchir d'autres jalons importants dans la vie plus tôt que la plupart des étudiantes et étudiants ayant contracté des dettes pendant leurs études

L'élimination des prêts étudiants est un pas important vers l'établissement d'un système d'éducation postsecondaire gratuit et entièrement financé par le public. En fait, l'idée de remplacer les prêts étudiants par des bourses s'inscrit aujourd'hui dans une discussion politiquement viable aux États-Unis. En effet, plusieurs des candidates et candidats à la course à l'investiture du Parti démocrate en vue de l'élection présidentielle de 2016 revendiquent une allocation annuelle qui permettrait aux étudiantes et étudiants de poursuivre des études postsecondaires sans s'endetter. Une telle allocation coûterait l'équivalent d'entre 0,03 % et 0,04 % du PIB des États-Unis.

En Ontario, les étudiantes et étudiants font face à deux problèmes : des frais de scolarité élevés et des niveaux d'endettement élevés. Les étudiantes et étudiants des premier, deuxième et troisième cycles paient les frais de scolarité les plus élevés au pays pour fréquenter l'université. Les frais de scolarité moyens par année, au taux intérieur, pour un programme général de premier cycle se chiffrent à 7 868 \$ et ces frais atteignent 8 971 \$ dans le cas d'un programme général de cycle supérieur.³ Au niveau collégial, les frais de scolarité moyens, au taux intérieur, s'établissent à 2 600 \$ (et ce chiffre se rapproche de la moyenne canadienne).⁴ Il n'est donc pas surprenant que la dette moyenne contractée par une étudiante ou un étudiant en Ontario au moment de l'obtention de son diplôme tend à être plus élevée que la moyenne nationale, presque tous niveaux de scolarité confondus.⁵

L'éducation est un droit

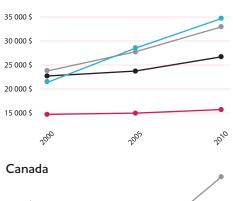
Trente pour cent des Ontariennes et Ontariens ont terminé des études postsecondaires.⁶ Des personnes instruites sont des personnes qui ont les outils dont elles ont besoin pour participer à la vie sociale et économique. De plus, l'éducation est importante au développement socio-économique d'une société. Il y a des avantages considérables à pouvoir compter sur une population plus instruite, et ce, dans toutes les sphères de la société. C'est notamment le cas en matière de santé, de développement communautaire, d'engagement civique et d'économie. En fait, les proportions des Canadiennes et Canadiens qui déclarent des retombées sociales positives (par exemple, santé, confiance en autrui et bénévolat) sont plus élevées parmi celles et ceux ayant des études postsecondaires à leur actif.⁷ Afin que ces avantages soient étendus à plus grande échelle, tout gouvernement doit prioriser l'éducation de la population.

Le coût élevé des frais de scolarité représente le principal obstacle qui entrave l'accès à l'enseignement postsecondaire et nuit disproportionnellement à celles et ceux qui n'ont pas les moyens de financer leurs études de leur propre poche. Les étudiantes et étudiants issus de familles à plus faible revenu sont donc plus susceptibles de dépendre de prêts étudiants pour étudier. Les étudiantes et étudiants qui dépendent de prêts étudiants sont contraints de rembourser davantage que celles et ceux qui ont les moyens de financer eux-mêmes leurs études. Les frais d'intérêt perçus sur les prêts étudiants représentent souvent un montant total de deux à trois fois plus élevés que les montants initialement empruntés.

Dette moyenne au moment de l'obtention du diplôme, toutes sources (gouvernementales ou non gouvernementales) confondues

Source: Statistique Canada. Tableau 477-0068 – Enquête nationale auprès des diplômés

Ontario



35 000 \$ 30 000 \$ 25 000 \$ 20 000 \$ 15 000 \$ 20 000 \$

• Études collégiales • Baccalauréat • Maîtrise • Doctorat



Des personnes instruites sont des personnes qui ont les outils dont elles ont besoin pour participer à la vie sociale et économique. De plus, l'éducation est importante au développement socio-économique d'une société.

Vers la gratuité de l'éducation postsecondaire en Ontario et au Canada

L'élimination des prêts étudiants et des frais de scolarité pourrait être réalisée par le biais du code des impôts. Dans sa forme actuelle, le système d'impôt prévoit des crédits et des régimes d'épargne qui privilégient principalement les familles qui disposent de revenus plus élevés. De tels ménages ont les movens de réaffecter des fonds à des régimes d'épargne non imposable et peuvent donc plus facilement composer avec la hausse continue des frais de scolarité. Les étudiantes et étudiants à plus faible revenu n'ont d'autre choix que de recourir à un système de prêts qui les incite à s'endetter de plus en plus. Il serait possible de modifier le code des impôts afin d'imposer davantage les particuliers à revenu élevé et les sociétés. Une discussion sur la gratuité scolaire est en fait une discussion sur les priorités gouvernementales. Comme nous l'a montré le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, il suffit d'injecter l'équivalent d'un cinquième d'un pour cent du PIB pour éliminer les prêts étudiants. En rétablissant l'équité des codes

des impôts provincial et fédéral, les coûts de l'enseignement postsecondaire pourraient facilement être éliminés pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de la province.

À l'heure actuelle, le gouvernement de l'Ontario consacre 0,019 % du PIB de la province aux créances irrécouvrables découlant du non-remboursement de prêts étudiants et de la faillite de collèges privés d'enseignement professionnel.⁸ Si le gouvernement consacrait plutôt ces sommes au financement d'un système de bourses d'études, il éliminerait 13,6 % de l'endettement futur de chaque étudiante ou étudiant qui demande actuellement un prêt étudiant à la province.

Si nous tenons compte du rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les prêts étudiants au niveau postsecondaire, nous arrivons à la conclusion que le ratio des créances irrécouvrables au PIB national est similaire à celui de l'Ontario. Les mauvaises créances associées au volet fédéral du régime de prêts étudiants représentent 0,021 % du PIB national. Dans la même veine, si le gouvernement fédéral affectait ces fonds à un système pleinement financé de bourses, les étudiantes et étudiants verraient leurs prêts étudiants fédéraux réduits de 15 %.9 C'est aussi simple que cela. Par rapport aux provinces, le gouvernement fédéral a beaucoup plus les moyens de dépenser et de générer des revenus et devrait donc jouer un rôle beaucoup plus important sur le plan de l'accessibilité de l'éducation collégiale ou universitaire pour toutes et tous.

Cependant, au lieu de prendre acte de cette réalité, les gouvernements ainsi que les administrations collégiales et universitaires prétendent que les établissements doivent percevoir des frais de scolarité des étudiantes et étudiants parce qu'ils ne reçoivent pas un financement public adéquat. Offrir l'éducation postsecondaire gratuite exige de la volonté politique et un gouvernement qui priorise l'éducation et les services sociaux.

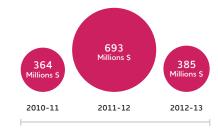
Dépenses gouvernementales annuelles consacrées aux créances irrécouvrables

Sources: gouvernement de l'Ontario, ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Budget des dépenses

> gouvernement du Canada, Emploi et Développement social – Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants



Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

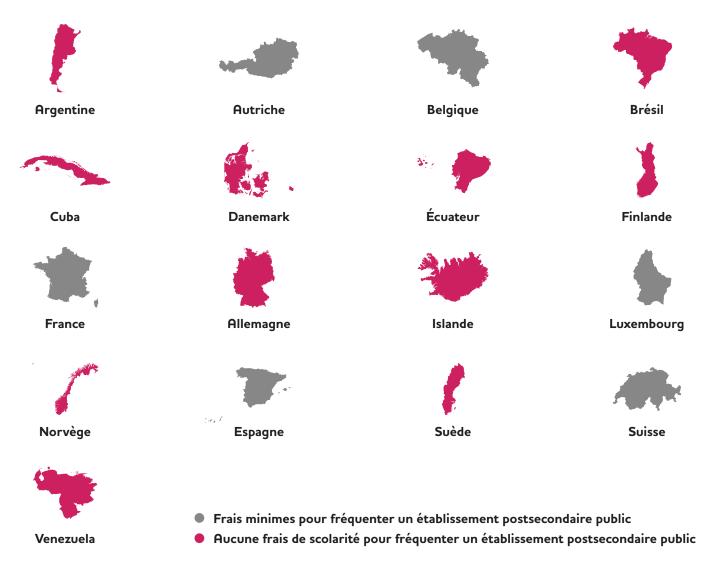


Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)

La gratuité scolaire est un objectif réaliste. C'était le cas lorsque le Canada a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976. L'engagement du Canada de mettre en place un système d'éducation postsecondaire entièrement financé par le public a été inspiré du travail de deux provinces en particulier, soit le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis les années 1960, les étudiantes et étudiants du Québec ne paient aucuns frais de scolarité pour fréquenter le cégep (collège d'enseignement général et professionnel). En offrant l'enseignement collégial gratuit, les gouvernements successifs au Québec ont reconnu l'importance d'atténuer les obstacles financiers pour celles et ceux qui choisissent de s'inscrire à un programme pré-universitaire ou technique. Cet objectif s'est aussi étendu en partie jusqu'à l'université, car les étudiantes et étudiants des premier, deuxième et troisième cycles au Québec paient les frais de scolarité les moins élevés au Canada depuis quelques décennies. De même, au printemps 1965, Terre-Neuve-et-Labrador a adopté une politique éliminant les frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants fréquentant l'Université Memorial. De même coup, le gouvernement provincial a pris la décision de leur verser une allocation de subsistance. Bien que cette politique n'ait été maintenue que pendant une décennie, le legs de l'éducation postsecondaire accessible à Terre-Neuve-et-Labrador se perpétue, car les frais de scolarité demeurent légèrement moins élevés que ceux perçus au Québec. En fait, le récent changement de politique visant à éliminer les prêts étudiants provinciaux à Terre-Neuve-et-Labrador est le fruit d'un dialogue en cours avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Dans le cadre de la Journée nationale d'action de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants en 2012, la première ministre de Terre-Neuve-et-Labrador s'était déclarée favorable à l'élimination des frais de scolarité dans la province. Depuis, les étudiantes et étudiants de Terre-Neuveet-Labrador ont revendiqué haut et fort le droit à la gratuité scolaire dans les propositions qu'ils ont déposées au gouvernement provincial.



Offrir l'éducation postsecondaire gratuite exige de la volonté politique et un gouvernement qui priorise l'éducation et les services sociaux.



Éducation postsecondaire gratuite à l'échelle planétaire

Nombre de pays sur la planète ont reconnu l'importance de la gratuité de l'éducation postsecondaire. En Europe de l'Ouest, la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire sont publics et les étudiantes et étudiants ne paient aucune frais de scolarité. C'est notamment le cas au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Islande, en Norvège et en Suède. Dans les Amériques, l'éducation postsecondaire est gratuite dans les établissements publics de l'Argentine, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur et du Venezuela. De surcroît, le gouvernement chilien éliminera les frais de scolarité en 2017. À la suite de

nombreuses mobilisations et grâce à leur participation au système politique, des étudiantes et étudiants ont pu réaliser ces gains en Argentine, au Brésil, au Chili, à l'Équateur et au Venezuela. D'autres pays qui perçoivent des frais minimes pour fréquenter un établissement postsecondaire public incluent l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Espagne et la Suisse.

Ces pays présentent des portraits démographiques, économiques et géographiques fort différents; pourtant, ils ont tous fait le choix de prioriser l'accessibilité et le développement de leur système public d'éducation postsecondaire.

À nous, maintenant, de faire de même.

- 1. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 2200A (XI) de l'Assemblée générale du 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 3 janvier 1976.
- Organisation de coopération et de développement économiques. Regard sur l'éducation: indicateurs de l'OCDE (2014).
 Statistique Canada. Moyenne pondérée des droits de scolarité pour les étudiants canadiens à temps plein du premier cycle (tableau 477-0021); Moyenne pondérée des droits de scolarité pour les étudiants canadiens des deuxième et troisième cycles à temps plein, selon les domaines d'études (tableau 477-0022). Les données excluent les frais de scolarité pour les programmes de dentisterie, de médecine et de pharmacie ainsi que pour la maîtrise en administration des affaires.
 Collèges Ontario. Ressources des collèges: analyse de l'environnement (2015).
- 5. Statistique Canada. Enquête nationale auprès des diplômés, dettes d'études de toutes les sources, selon la province et le niveau d'études, tous les cinq ans (tableau 477-0068).
- Statistique Canada. Indicateurs de l'éducation au Canada: une perspective internationale (2014).
- 7. Ibidem.
- 8. Gouvernement de l'Ontario. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités Budget des dépenses (2012-2013, 2013-2014, 2014-2015).
- 9. Gouvernement du Canada. Emploi et Développement social. Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants (2011-2012, 2012-2013).